

REGLEMENT APPEL À PROJET

U LIBRU DI A TO PRIMA SCOLA

CONTEXTE

***« Une culture qui porte en elle la capacité de créer prouve de sa capacité à exister »
La création artistique et culturelle est fondamentale, « le moteur de nos pratiques culturelles ». En effet, il n'y a pas de création sans Culture ni de culture sans création.***

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création artistique, la Collectivité de Corse lance un appel à projets liés à la création littéraire insulaire, ainsi qu'à la production de l'édition, d'ouvrages pour la jeunesse en langue Corse.

L'objectif de cette opération est d'offrir à tous les enfants entrant à l'école maternelle (environ 3000), un premier ouvrage bilingue, issu d'une création littéraire, par un auteur, illustrateur insulaire.

DES LIVRES POUR TOUS LES ENFANTS :

« Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe » Jules Renard.

« Laissez lire, et laissez danser ; ces deux amusements ne feront jamais de mal au monde » Voltaire

Pour les enfants, le livre offre un premier accès à la culture, c'est un outil formidable, qui est à la fois social et culturel. Il permet de s'attaquer aux conséquences scolaires des inégalités sociales et culturelles. Sur le long terme, la lecture est un facteur d'apprentissage, et de réussite pour la formation du futur citoyen.

Même s'ils ne savent pas encore lire, les petits sont sensibles à la lecture. Les couleurs, la voix du lecteur et la texture du livre éveillent leur curiosité. L'enfant s'approprie ainsi le livre qui devient une source de plaisir.

En offrant leur premier livre bilingue aux enfants entrant en première année de maternelle, la Collectivité entend sensibiliser ce très jeune public, au livre, à la lecture, à l'immersion dans la langue corse, contribuant ainsi à son éveil culturel « le livre, la lecture plaisir, la langue, comme éléments essentiels pour le développement de l'adulte en devenir ».

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Les objectifs de ce projet sont donc multiples :

- Sensibiliser ce très jeune public au livre et à la lecture.
- Promouvoir la langue Corse.
- Promouvoir l'émergence de jeunes talents.
- Favoriser la création littéraire et artistique, des acteurs culturels insulaires.
- Promouvoir et accompagner les éditeurs insulaires dans le secteur de l'édition jeunesse.
- Travailler en réseau avec différents partenaires : services de la Collectivité de Corse et Education Nationale.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est exclusivement réservé aux candidats remplissant les 5 conditions, suivantes :

- Vous résidez en Corse.
- Vous êtes auteur ET/OU illustrateur.
- Vous êtes autodidacte Ou vous êtes étudiant Ou diplômé en arts plastiques.
- Vous pouvez produire un écrit bilingue – français-corse.
- Vous n'avez jamais publié d'albums de littérature jeunesse.

Le concours est ouvert à toute personne résidant sur le territoire, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.

- Les agents et élus de la Collectivité ne peuvent participer.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de :

- Elus de la Collectivité de Corse.
- Représentants des services de la Collectivité (Direction de la Culture, Direction de la Langue Corse, service communication) et établissements culturels (Médiathèques, etc...).
- Professionnels locaux de la chaîne du livre (éditeurs, illustrateurs, etc...).

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DE SELECTION

- Le projet peut émaner d'une seule personne, si elle est auteur et illustrateur.

- Le projet peut émaner d'une candidature en binôme : association entre auteur et illustrateur.
- Un seul projet par participant est accepté.
- Le texte et les illustrations doivent être originaux :
 - ✓ Le texte et les illustrations ne doivent avoir fait l'objet d'aucune cession de droits d'exploitations à des tiers.
 - ✓ L'auteur (ou les auteurs en cas de binôme) garantit être titulaire des droits d'auteur afférents à cette œuvre dans leur intégralité.

Les fiches d'inscription seront disponibles sur le site de la Collectivité, www.isula.corsica/culture.

Modalités de sélection :

Les candidats retenus seront prévenus par téléphone ou courrier électronique.

Les candidats non retenus seront prévenus dans un premier temps par téléphone, ou par courrier électronique, une notification écrite ainsi que les maquettes seront retournées dans de brefs délais.

Les candidats des projets non retenus seront indemnisés d'un montant de 500 euros forfaitaire pour le travail engagé.

Présentation du projet de maquette :

- La maquette papier du projet d'album devra être anonyme.
- Le projet d'album devra être présenté sous la forme d'une maquette papier en couleurs reliée (une simple spirale suffit).
 - ✓ La maquette (photocopies couleurs) sera soit au format réel de la collection (250X192mm) ou au format A4 (en respectant l'homothétie).
 - ✓ La maquette papier sera donc composée comme suit :
 - L'histoire complète montée en vis-à-vis avec la couverture.
 - La couverture illustrée sera anonyme et ne comprendra que le titre.

Toute maquette papier non conforme au règlement sera rejetée par le service instructeur.

ARTICLE 6 : CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ALBUM

- Format à l'Italienne.
- L'histoire bilingue Corse/Français doit se dérouler sur 20,22 pages et exclusivement des pages en vis-à-vis.
 - ✓ possibilité d'une page texte et en vis-à-vis une page illustration.
 - ✓ possibilité d'une illustration qui court sur les 2 pages avec insert du texte.
- Toutes les formes narratives sont acceptées : la longueur du texte ne doit pas excéder 800 mots corse et français confondus (hors titre).
- Sont exclus du concours les imagiers et les albums sans texte.
- Illustrations : la technique utilisée est libre (dessin, peinture, photo, DAO, collages....).

Les projets en volume sont exclus (tirettes, pop-ups).

Caractéristiques de l'album imprimé (album lauréat) :

- La collection est présentée à l'Italienne (paysage).
- le format d'impression après façonnage est de 250 mm x 192 mm

- Le contenu des pages autres que les 20,22 requises du projet sont laissées à l'appréciation de la Collectivité.

La maquette définitive relève de la compétence de l'éditeur, et donc de la Collectivité qui collaborera néanmoins avec le lauréat : choix des polices, de caractères, mise en page du texte, illustration de la couverture.

Format des illustrations originales :

- Le format des illustrations originales devra faire au minimum 260 mm x 202 mm (format pour une page illustrée). Prévoir les bords perdus, zone de rognage (5mm).
 - ✓ Attention : dans le cas d'une illustration courant sur les 2 pages en vis-à-vis, le format des planches originales devra faire 520 mm x 202 mm.
- Dans le cas d'un montage numérique, le format de chaque illustration devra être au minimum de 3071 x 2386 pixels en JPEG et en 300 DPI minimum (format pour une page illustrée).

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre d'une candidature en binôme, un seul dossier doit être rendu.

Le dossier « papier » comprendra les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment complété Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Collectivité.
- Le projet maqueté comme indiqué ci-dessus.
- Le dossier numérique comprendra les pièces suivantes :
 - ✓ Une version numérique du projet global au format PDF.
 - ✓ Toutes les illustrations au format JPG en 300 DPI minimum.

L'inscription au concours sera validée lorsque le dossier complet (papier et numérique) sera parvenu au service instructeur. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

Tout dossier incomplet ou renvoyé hors délai sera rejeté.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER ET ADRESSE POSTALE

La date de clôture des candidatures est fixée au **30 juin**. Le cachet de la poste fait foi.

- Envoi du dossier papier par voie postale : le type d'envoi est laissé au libre choix du candidat : envoi simple, recommandé, ou livraison express :
 - ✓ Le dossier est à adresser à la Collectivité de Corse/Direction de la Culture /Direction Adjointe Livre et Lecture Publique 22 Cours Grandval 20170 AIACCIU « **APPEL A PROJET U LIBRU DI A TO PRIMA SCOLA** ».
- Envoi du dossier numérique :
 - ✓ soit par envoi électronique à l'adresse du site de la Collectivité/Culture.
 - ✓ soit par envoi postal sur une clé USB (en accompagnement du projet papier).

► Calendrier :

- Avril 2021 : publication de l'appel à projet.
- 30 juin 2021 : date limite d'envoi des dossiers de candidature.
- Juillet 2021 : réunion du jury de présélection.
- Août 2021 : notification aux candidats sélectionnés.
- Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021 : réalisation du livre.
- Premier trimestre 2022 : diffusion du livre

ARTICLE 9 : PRIX DU/DES LAUREATS ET ACTIONS

Le lauréat ou les lauréats en cas de candidature en binôme, se verra financé à hauteur de 10 000 euros brut (les déclarations sociales seront réglées directement par la Collectivité en qualité d'éditeur et déduites des 10 000 euros).

En acceptant le prix le lauréat ou lauréats, cèdent à la collectivité leurs droits Patrimoniaux (reproductions/représentations) pour la durée légale du droit d'auteur.

Dans le cadre de ses activités de service publique, la Collectivité pourra utiliser différentes fixations matérielles (impressions et numérisations via une diffusion par le biais d'internet) et ce sans caractère commercial.

Si le projet retenu émane d'une candidature en binôme, il lui appartient de déterminer en concertation la quotité et le montant dévolus à chacun. La part attribuée à chaque partie devra être mentionnée en toutes lettres dans le contrat de cession de droits d'auteur.

Un contrat de cession de droits d'auteur sera conclu entre la Collectivité, et le ou les lauréats du concours.

Par ailleurs, la Collectivité se réserve le droit, en fonction de la thématique abordée dans l'album lauréat, de solliciter des artistes professionnels (compagnies théâtrales, chorégraphiques...) afin de mettre en voix ou en espace l'album à l'occasion de journées ou de manifestations culturelles en direction du jeune public et organisées par la Collectivité.

Cette proposition artistique n'ouvrira pas de contributions financières complémentaires.

La Collectivité de Corse organisera l'édition auprès des éditeurs insulaires des 3000 albums du lauréat et réalisera l'envoi des ouvrages aux écoles maternelles de l'île.

La Collectivité de Corse assurera la communication tout au long de cette opération.

ARTICLE 10 : DROITS

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des créations proposées au jury.
- Chaque participant s'engage à ce que la création qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition/ d'utilisation commerciale à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une création déjà existante dont il ne serait pas l'auteur.

- Le jury pourra disqualifier tout participant ne respectant pas les termes du présent règlement, notamment dans le cas où les créations seraient entâchées de contrefaçons ou plagiat, mais aussi si les créations ne sont pas libres de droits.
- Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet, si aucun envoi ne lui paraît publiable dans la collection.
- Toute décision du jury est sans appel.

ARTICLE 11 : ADHESION AU REGLEMENT

L'artiste souscrit sans réserve au présent règlement.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Dans le cadre du présent règlement, la Collectivité de Corse s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Remplissez la fiche d'inscription ci-dessous, comprenant la déclaration sur l'honneur et **n'oubliez pas d'y joindre obligatoirement** :

- 1) Relevé d'Identité Bancaire (*l'adresse postale du bénéficiaire doit apparaître clairement sur le RIB*)
- 2) SIRET - SIREN
- 3) Attestation de régularité sociale et fiscale
- 4) Fiche d'inscription

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.

Fiche d'inscription (3 pages) à remplir lisiblement en majuscule

A joindre au dossier de candidature

TITRE DU PROJET :

Techniques utilisées :

Ce projet émane : d'une candidature simple / candidature en binôme *

Nom de l'illustrateur (trice) :

Nom de l'auteur (e) *si candidature en binôme* :

Si candidature en binôme et album lauréat du concours, choix de la quotité de répartition du montant entre auteur et illustrateur : 50/50 ou 40/60 *

**** rayer la mention inutile***

ESPACE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Projet reçu le :

N° de réception :

Projet accepté / refusé

AR envoyé le :

Résultat jury 1^{er} tour :

Renseignements concernant l'illustrateur (trice) et auteur(e) en cas de candidature simple	
NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL et VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE MEL	
STATUT <input type="checkbox"/> Etudiant (e) précisez l'établissement <input type="checkbox"/> Salarié (e) précisez la nature de votre emploi..... <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....	
DIPLOME en ARTS PLASTIQUES : précisez le niveau et le nom de l'établissement	
Répertoire sur un site professionnel : OUI/NON, lequel :	
A déjà participé au concours OOLB OUI / NON	
Comment avez-vous eu connaissance du concours ?	Presse : Internet : Organisme :
Attestation sur l'honneur	
Je soussigné(e)..... demeurant au certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions. Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature. Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
Date et signature du candidat	

Renseignements concernant l'auteur (e) en cas de candidature en binôme	
NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL et VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE MEL	
STATUT <input type="checkbox"/> Etudiant (e) précisez l'établissement <input type="checkbox"/> Salarié (e) précisez la nature de votre emploi..... <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....	
Répertorié sur un site professionnel : OUI/NON, lequel :	
A déjà participé au concours OOLB OUI / NON	
Comment avez-vous eu connaissance du concours ?	Presse : Internet : Organisme :
Attestation sur l'honneur	
Je soussigné(e)..... demeurant au certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions. Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature. Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
<i>Date et signature du candidat</i>	